

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de création, de communication, PRINT ou Digitale, d'organisation d'événements et de publicité réalisées par la société ORS. Toute commande de produits, d'une prestation et/ou services, implique l'acceptation du client et son adhésion complète et sans réserve aux présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1 : GENERALITES ET DEFINITIONS

Est appelée Agence Plans B ou Plans B, la SARL ORS sous son nom commercial.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de régir les droits et obligations entre la société ORS et son client. Elles pourront être modifiées à tout moment et sans préavis par ORS. Les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures.

Par Parties, on entend désigner le Client et le Prestataire. Le Client désigne la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis ou ayant signifié sa commande par écrit.

Est appelé « Cahier des charges », la liste des travaux demandés à la société ORS par le Client en amont de tout travail réalisé.

Est appelée « Prestation », l'ensemble des services mis à la disposition du Client par la société ORS à savoir : Etude et conseil, Réalisation de campagnes de communication, Communication écrite, Communication événementielle, Communication digitale, Animation de votre communication et, d'une façon générale toute prestation demandée par le Client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de la société ORS.

ARTICLE 2 : PRISE DE CONNAISSANCE - ACCEPTATION DES CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente sont consultables sur le site www.plansb.com/cgv. En conséquence, le Client qui contacte la société ORS, est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV.

Les devis comportent un lien permettant de consulter les CGV sur le site de Plans B.

Les CGV constituent la base juridique de tous nos contrats. En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV, le cas échéant et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celle stipulées ci-dessus.

ARTICLE 3 : OBJET DE LA MISSION

ORS peut conseiller le Client sur tous les aspects liés à sa politique de communication et de publicité. Plusieurs types de missions peuvent être confiées à ORS : des travaux de création et/ou des travaux de production. Selon la mission, ORS peut agir accessoirement comme mandataire du client en matière d'achats d'espaces publicitaires ou pour la réalisation de prestations ayant pour objet l'édition ou la distribution d'imprimés publicitaires, de réservation de noms de domaines, de photographie, illustration, film...

ARTICLE 4 : REALISATION DE LA MISSION

La société ORS s'engage à fournir les moyens humains et techniques, adéquats et nécessaires à l'accomplissement des Prestations et formulera toute remarque ou suggestion permettant d'améliorer l'efficacité de sa mission. ORS reste seul

juge des différents moyens qu'il lui appartient de mettre en œuvre pour réaliser sa mission.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de ORS toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation du contrat, des prestations ou de la mission. Le Client s'engage à fournir à ORS et ce sans exception et dans les délais impartis, tous les documents, textes, divers contenus (visuels ou autres etc.) qui lui sont nécessaires pour réaliser sa mission. Tout texte fourni par le client doit être au préalable relu et corrigé par le Client.

ORS ne débutera sa mission qu'une fois la totalité des éléments documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission, en sa possession.

ORS se réserve le droit de travailler avec des prestataires indépendants et des sous-traitants qu'elle estime et plus généralement s'adjoindre tous tiers pour exécuter sa mission tout en conservant la direction et la responsabilité de son exécution. Si le client souhaite confier l'impression et/ou l'édition à un autre prestataire de son choix, ORS décline toute responsabilité consécutive au choix de prestataires qui lui sont étrangers, le client étant seul responsable de ses choix de prestataires.

Selon le type de mission, une maquette finale du projet éditée par ORS matérialisant les éléments de création peut être présentée au client, avant sa production, son impression ou sa diffusion. Elle doit faire l'objet d'une validation par le client par tous moyens écrit (lettre, fax, courriel...), plus communément appelée « bon à tirer ». La validation du BAT engage la responsabilité du Client concernant les contenus textuels et iconographiques. Suite à validation, ORS déclinera toute responsabilité concernant les éléments validés par le Client. Dans le cas où le client refuserait d'agréer la maquette ou le projet présenté, ORS pourra accepter la demande du client ou formuler une nouvelle proposition avec un délai et un prix. Dans le cas où le client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours, la rémunération initialement convenue dans le devis accepté par le client restera intégralement due à ORS.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Les délais de livraison figurant dans les devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et, en aucun cas, un retard raisonnable dans la livraison ne peut entraîner une annulation de la prestation confiée ORS ou des dommages et intérêts.

Les logos, plaquettes, brochures, campagnes de communication, sites internet... livrés par ORS sont des créations originales. ORS apporte toute son attention à ce qu'elles le soient. Cependant, étant donné la multitude des marques existantes et la récurrence de certains thèmes ou symboliques, il se peut que parfois, un logo comporte certains traits de ressemblance avec un autre logo. Il ne pourrait s'agir que d'un hasard et ORS décline toute responsabilité sur ce point.

Le client veillera à ce que l'utilisation des images qu'il fournira à ORS ainsi que les images utilisées par ORS respectent le droit à l'image, les bonnes mœurs ainsi que les ayants droits dépositaires desdites images.

Le client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par ORS concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

Lorsque ORS n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (auprès des organismes de nommage pour la réservation des noms de domaine, en matière de réservation et de diffusion de messages publicitaires...), il faut tenir compte des conditions

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLICABLES AU 01/12/2016

générales de vente de ces organismes. Le client reste seul engagé vis-à-vis des organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

En cas de condamnation de ORS, il est toutefois convenu que sa responsabilité sera limitée d'un commun accord à la valeur des prestations et/ou des matériels vendu(e)s au jour de la signature des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 6 : DEVIS ET COMMANDES

La prestation à réaliser comprend tout ce qui est explicitement listé sur le devis. Le devis est établi à partir des éléments et informations fournies par le client. Les tarifs mentionnés sur le devis s'entendent en euros hors taxes (HT) ainsi que hors impression ou achat d'art. Ne sont pas compris dans le prix tel que fixé dans le devis tous les frais extraordinaires engagés par ORS en cours de mission, non prévus initialement et nécessaires à la bonne réalisation du projet (déplacements dans un rayon excédant les 15 kms au départ d'Ancenis 44150, achats de logiciels spécifiques...) ainsi que le coût de toute prestation supplémentaire et/ou imprévue demandée par le client en cours de mission. Ces frais seront facturés au client, en sus. Toute modification au cours de la réalisation de la mission peut entraîner une majoration des prix. Toute prestation ne figurant pas dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les prix et les délais de réalisation sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables lors de l'acceptation par le client si celle-ci intervient dans le courant du mois.

L'acceptation du client est matérialisée par la signature du devis. A partir du moment où le client valide sa commande par la signature du devis, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve de prix, la mission confiée ORS.

ARTICLE 7 : ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 8 : MODALITES DE PAIEMENT

Sauf accord particulier, ORS n'est lié par les prises de commande de ses Clients que sous réserve d'un versement d'acompte de 40% du montant global du devis qui aura été établi. Par exception l'acompte peut être porté à 50% pour les prestations de communication événementielle. Le solde devra être payé dès la réalisation de la prestation de service et/ou à réception des produits. Le règlement s'effectue soit par chèque, virement, prélèvement, par traite ou LCR.

ARTICLE 9 : RETARD DE PAIEMENT

Sauf report sollicité à temps et accordé par ORS, en cas de retard de paiement, une pénalité de 12% sera exigible, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.

ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

ORS demeure seule titulaire de ses droits d'auteurs résultant de ses services. L'exploitation de ses créations et services s'effectue conformément aux dispositions de la mission effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'acceptation du devis.

ORS fait son affaire personnelle de l'obtention des droits d'utilisation de tous droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution des prestations commandées par le client et régularisera si besoin est, les cessions de droits imposés par le code de la propriété intellectuelle et autorisation diverses nécessaires. ORS indique alors au client les limites d'utilisation des éventuels droits des tiers sur les créations retenues.

ARTICLE 11- CONFIDENTIALITE

ORS et le client s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient auxquels ils auront pu avoir accès dans le cadre de leurs relations contractuelles.

ARTICLE 12 : LITIGES – ELECTION DE DOMICILE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent pour tout litige relatif à l'interprétation et l'exécution d'un contrat et de ses suites, sauf en cas de compétence exclusive autre.

ARTICLE 13 : SITES ET APPLICATIONS WEB

13.1 GENERALITES

ORS fournit des prestations de communication, communication digitale, informatiques et multimédia qui sont liées à l'Internet.

- Conception et réalisation de sites Internet et/ou application Web diverses (Intranet – Extranet – Blogs et Réseaux Sociaux divers...)
- Achat de noms de domaine / contrats d'hébergement / Référencement par le biais de ses partenaires spécialisés
- Formations à l'utilisation des services Internet mis en place pour le client et formations dans le domaine de l'Internet.

13.2 RESPONSABILITE LIEE A LA PRESTATION

La responsabilité de ORS est limitée au site Internet et à son contenu dont elle a le contrôle direct.

ORS ne saurait être responsable des liaisons de tous types, assurées par d'autres prestataires.

ORS ne saurait être responsable des dégâts accidentels ou volontaires causés par des tiers au client du fait de sa connexion à Internet. ORS ne saurait être responsable, dans le cadre d'un site géré par le client ou ORS, de la perte, du vol ou de la diffusion des codes d'accès client.

ORS ne sera tenu pour responsable sur les risques encourus de cybercriminalité (malwares, ransomwares ou autres types de hacking ou piratage informatique).

13.3 OBLIGATION DU CLIENT

Dans le cas où le client fournit à ORS les informations nécessaires à l'exécution de la commande, ces informations devront être transmises selon les spécifications d'ORS. La réalisation du site web et/ou des prestations associées commandées ne sera réalisée dans un délai fixé à la commande qu'à compter du moment de la réception de toutes les informations nécessaires à cette réalisation.

Dans le cas où ORS assure le contenu rédactionnel tels que textes, photos et vidéo en complément ou non des informations fournies par le client, le paragraphe suivant s'applique également.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE APPLICABLES AU 01/12/2016

ORS ne saurait être tenu pour responsable du non fonctionnement de tout ou partie du site Internet dans le cas d'un hébergement non assuré par ses soins.

13.4 PROPRIETE

Conformément à la loi du 25 janvier 1985, le transfert de propriété des prestations faisant l'objet de la facture ne sera effectif qu'au moment du paiement intégral du prix mentionné.

13.5 HEBERGEMENT ET GESTION DU SITE

Les prestations d'hébergement proposées sont fournies par un prestataire partenaire tiers. L'offre d'hébergement est liée obligatoirement à une ou plusieurs prestations de services de notre part.

Dans le cas de la défaillance de ce partenaire, notre société s'engage à trouver et vous proposer toutes les solutions possibles pour y remédier, mais ORS se dégage de toute responsabilité quant aux conséquences de cette défaillance dont les causes ne seraient être directement imputables à notre société.

Du fait des caractéristiques et limites de l'Internet, ORS ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes ; la contamination par virus des données et/ou logiciels du client ; les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client ; le mauvais fonctionnement des équipements ou le non savoir-faire du client, de problèmes liés au réseau téléphonique ou à internet et/ou en cas de force majeure ; les détournements éventuels des mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.

13.6 NOM DE DOMAINE

ORS offre de procéder à l'enregistrement de noms de domaine avec les extensions .com, .net et .org, ainsi que .fr et autres extensions disponibles en France ou à l'étranger afin de permettre à toutes personnes physiques ou morales de s'assurer de la propriété du ou des noms de leur choix.

Chaque demande d'enregistrement implique l'acceptation préalable et sans réserve des règles administratives et techniques de nommage ainsi que des règles de résolution des conflits pouvant survenir entre le propriétaire du nom de domaine et tout tiers revendiquant des droits sur tout ou partie de ce nom.

L'enregistrement du nom de domaine n'est effectif qu'à compter de la mise à jour des bases de données des organismes concernés (Afnic, Internic) et du temps de propagation des DNS.

La résiliation de tout contrat de nom de domaine ou d'hébergement devra se faire par courrier recommandé avec accusé de réception, trois mois avant la date d'échéance dudit contrat.

13.7 DELAIS

Les délais de livraison indiqués ne sont valables que dans la limite des capacités techniques et humaines d'ORS à répondre aux commandes. Le client ne peut exiger d'ORS ni la livraison de la commande à la date prévue, ni indemnité de quelque nature que ce soit. Le client reste redevable de la somme prévue. ORS s'engage à réaliser le site Internet dans un délai de 3 mois à partir de la signature et ce à condition de disposer de l'ensemble des éléments et validations pour conduire à la mise en ligne de ce projet. Si au bout de ces 3 mois le client n'a pas fourni l'ensemble des éléments ou respecté les étapes de validation sur la durée

initiale prévue, ORS se réserve le droit de facturer la somme restant due.

ARTICLE 14 : TAXES

ORS se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

ARTICLE 15 : OBLIGATION D'INFORMATION

Le client s'engage à informer, par écrit, ORS de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, modification de sa domiciliation bancaire, etc.).

ARTICLE 16 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le client pourra exercer son droit individuel d'accès et de rectification auprès d'ORS, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, pour l'ensemble des informations communiquées dans le cadre du bon de commande ou de la convention pour la formation.

Le client fait son affaire de toute déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) relative à l'utilisation de son site Internet sauf offre de prestation entrant dans ce cadre.

ARTICLE 17 : FORCE MAJEURE

Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeure tels que : le vol ou la destruction de l'outil de production, les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.

Fait à Ancenis, le

Nom du client :

Tampon & signature du client :